

## **COMPTE RENDU REUNION DU 20 AOUT 2014**

Le Conseil Municipal s'est réuni ce jour sous la Présidence de M. Philippe DUBOURG, Maire.

Absent excusé : M. Jean-Yves POCHEZ

Secrétaire de séance : Mme Marie-José DUPOUY

L'ordre du jour est ouvert par la lecture et la signature du dernier procès-verbal.

### **INTERVENTION DE M. SOUCARROS DU SERVICE URBANISME DE L'ADACL (agence d'aide aux collectivités locales) :**

M. SOUCARROS du service urbanisme de l'ADACL fait une présentation du nouveau potentiel constructible pour la révision de la carte communale.

Le potentiel d'augmentation de la population serait de 150 habitants soit environ 70 constructions sur une superficie de 7 ha.

La présentation des réalisations dans différentes communes landaises permet d'illustrer le projet.

Une ébauche de la modification du document d'urbanisme de la commune est proposée par l'ADACL, le Conseil Municipal approuve la demande et l'étude de l'ADACL.

### **FOYER DES JEUNES : TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU FOYER DES JEUNES**

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que la commission d'ouverture des plis s'est réunie le 24 juillet 2014 pour l'ouverture des plis de l'appel d'offres pour la restructuration du Foyer des Jeunes ; M. Jacques BELLOCQ, Architecte a procédé aux vérifications des offres préalables à la désignation des entreprises attributaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir les entreprises ci-après, pour effectuer les travaux de restructuration de la salle du Foyer des Jeunes :

#### Lot 1 Gros Oeuvre :

SARL DUCOURNAU 105 Av Charles Despiau 40370 RION DES LANDES  
24 628.28 €HT  
29 553.94 €TTC

#### Lot 2 Ossature Bois – Charpente – Couverture :

SA MASSY ET FILS 620 route de Doazit 40700 HAGETMAU  
Base : 20 535.19 € 20 535.19 € HT  
24 642.23 € TTC

#### Lot 3 Menuiserie Intérieure et Extérieure :

SARL NOUGAREDE & fils BP 98 Rue de l'Industrie 40102 DAX CEDEX  
Base : 20 187.00 € Option 1 : 524.38 € 20 711.38 € HT  
24 853.66 € TTC

#### Lot 4 Plâtrerie – Plafonds Suspendus :

SARL SPPM route de Lesgor 40400 BEGAAR  
Base : 11 186.34 € Option 1 : 4 123.80 € 15 310.14 € HT  
18 372.17 € TTC

#### Lot 5 Carrelages Faïences :

SAS JOEL LESCA ET FILS 699 route de Condrette 40400 TARTAS  
10 182.82 € HT  
12 219.38 € TTC

#### Lot 6 Peinture :

S.B PEINTURE 253, Carrère des Caminayres 40500 MONTAUT  
Base : 2 395.31 € Option 2 : 2 426.44 € 4 821.75 € HT  
5 786.10 € TTC

#### Lot 7 Electricité Chauffage VMC :

NOUVELLE SME 5 rue Mallet 40110 MORCENX  
Base : 22 515.00 € Option 2 : 1 776.00 € 24 291.00 € HT  
29 149.20 € TTC

#### Lot 8 Equipement Sanitaire :

DEHEZ 86, place Gambetta 40400 TARTAS  
6 089.07 € HT  
7 306.88 € TTC

Lot 9 Désamiantage :

SAS BERNADET CONSTRUCTION 32, avenue de Mont-de-Marsan  
40270GRENADESURL'ADOUR

17 946.53 € HT  
21 535.84 € TTC

TOTAL TRAVAUX HT : 144 516.16 €  
Tva 20% 28 903.23 €

TOTAL TRAVAUX TTC : 173 419.39 €

- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents au dossier pour démarrer les travaux.

La dépense sera imputée à l'article 21318/1303 FOYER DES JEUNES (Inv2005) section investissement

La réunion de chantier doit intervenir mi-septembre. Les travaux devraient durer 4 à 5 mois.

Compte tenu des sommes prévues au budget, et du montant des travaux, le Conseil Municipal décide de solliciter de la CCPT, un complément de subvention d'équipement de 18 500.00 €, au titre de l'exercice 2014, pour réaliser ces investissements.

**CHAPITEAU :**

Le chapiteau sera démonté et remonté mercredi prochain, derrière l'école pour assurer l'organisation des TAP pendant les travaux de la salle des fêtes.

**EGLISE DE SAINTE CROIX :**

L'ouverture des plis aura lieu le lundi 1<sup>er</sup> septembre 2014 à 17h.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer suite à l'attribution par la DRAC d'une subvention de 2545.64 €, à hauteur de 15% du montant HT (16 970.91 € HT ; TTC 20 365.09 €) de l'opération pour les travaux à effectuer sur la clocher mur de l'église de Sainte Croix

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- de solliciter des aides du Conseil Régional et du Conseil Général afin de monter le plan de financement des travaux à effectuer sur le clocher mur de l'église de Sainte Croix

- d'approuver le plan de financement ci-après :

Montant HT de l'opération : 16 970.91 € HT (20 365.09€ TTC)

Part de l'Etat 15% soit une subvention de 2 545.64 €

Montant de la participation de la commune prise en charge sous forme de don par l'Association des Amis de sainte Croix

Y compris la TVA 17 819.45 € TTC

- autorise M. le Maire à signer tout document afférent au dossier.

- la dépense sera imputée sur l'article 21318/9403 section d'investissement.

**DECHETS VERTS :**

Le Conseil Municipal décide qu'il ne sera plus possible d'apporter les déchets verts à l'atelier communal de Labère ; ceux-ci devront être acheminés à la déchetterie de Tartas.

**DEMANDE DE Monsieur MEIKLE :**

Il indique que sa sortie sur la route de Carcarès Sainte Croix présente un danger, la pose d'un miroir sur le bas-côté améliorerait la sécurité. Cependant, s'agissant d'une voie communautaire, il convient de consulter leurs services avant d'engager des travaux.

**BALANCOIRES LOUSTALAS :**

Il est nécessaire de faire vérifier la conformité des installations par un organisme agréé.

**SOURBE :**

Les jeunes foyers du lotissement voudraient un espace public.

**REUNIONS PUBLIQUES :**

Des réunions de quartiers se dérouleront le 02 septembre au Sourbé, le 09 septembre à Loustalas et le 30 septembre 2014 à 19h30 à la grange Tèchené. Une demande de prêt de chapiteau (5x8) sera formulée auprès de la ville de Tartas.

### **CONTRAT CDD de SYLVIE MATHE :**

Recrutée en CCD le 19 décembre 2013, sur le grade d'adjoint technique, son contrat se termine le 31 août prochain. Ce dernier est renouvelé selon les modalités antérieures (CDD 04h hebdo) du 01 septembre au 31 décembre 2014.

### **LOYERS COMMUNAUX :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le changement de la valeur de l'indice de référence des loyers (référence au 4<sup>o</sup> trimestre 2013), implique une modification du montant des loyers des appartements de l'ancienne école, 1<sup>er</sup> étage.

Il en résulte une augmentation de **0.69%** sur les loyers communaux applicable au 01.07.2014 conformément à la clause prévue dans le bail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer l'augmentation de **0.69%** et de porter les loyers communaux à :

A c/1<sup>o</sup> Juillet 2014 :

-Loyer de Mme LAPEYRE Marielle Anc Ecole, Appt 1 : +1.82 €

Principal : 264.00 € + 1.82 € = 265.82 €

Abri garage 30.49 €

Charges locatives : 30.49 €

Mensuel : **326.80 €**

-Loyer de M.LEROY Frédéric Anc Ecole, Appt 2 : + 2.18 €

Principal : 316.05 € + 2.18 € = 318.23 €

Abri garage 30.49 €

Charges locatives : 30.49 €

Mensuel : **379.21 €**

Le changement de la valeur de l'indice de référence des loyers au 1<sup>o</sup> trimestre 2014, implique une modification des loyers : une augmentation de **0.60%** sur les loyers communaux sera **applicable au 01.07 et 01.08.2014**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'appliquer l'augmentation de **0.60%** et de porter les loyers communaux à :

A c/1<sup>o</sup> Juillet 2014 :

- Loyer de Mme PARENTE Ana, Presbytère : +**1.37 €**

Mensuel : 227.56 € + 1.37 € = **228.93 €**

A c/1<sup>o</sup> Août 2014 :

- Loyer de Mme MORLAES Marie-Louise, Canton : +**2.01 €**

Mensuel : 335.24 € + 2.01 € = **337.25 €**

### **TELEPHONE SATELLITAIRE :**

Suite à la résiliation par l'Association des Maires des Landes le 17 février 2014 du marché signé avec la société E-SAT, un nouveau contrat d'abonnement avec la société IEC TELECOM est proposé, moyennant un abonnement de 16.09 € HT par mois incluant 10mm de communication. Si le contrat n'est pas souscrit, il conviendra de retourner le téléphone satellitaire désactivé au service PCS du Centre de Gestion. Le Conseil Municipal s'interroge sur la nécessité de ce nouvel abonnement.

### **PROTECTION CIVILE :**

Un courrier a été adressé à la protection civile de Tartas pour une demande de formation au défibrillateur, la réponse est en attente.

### **DEMANDE DE Mme Françoise DUBOURG :**

Mme DUBOURG souhaiterait que soit installée une boîte sous le panneau d'affichage, permettant d'y déposer des flyers.

### **CREDIT AGRICOLE :**

La banque propose d'ouvrir un livret à chaque naissance moyennant une participation de 15 € de banque et 15 € de la commune : le Conseil Municipal n'y est pas favorable en raison du caractère restrictif lié à l'établissement.

### **JUMELAGE :**

Frédérique DUSSEAU propose de rencontrer une adjointe et l'ancien maire de Mugron pour envisager un échange avec l'Espagne. Seraient abordés, le coût, les formalités ...

**INFORMATION SECURITE :**

Le 08 octobre prochain, à 14h30, une information sera dispensée par la gendarmerie de Mont de Marsan, sur la prévention en matière de cambriolages, d'escroquerie ...

L'ordre du jour étant épuisé, ont signé au registre les Membres présents,